

Commune: LE GUA
Départ. : ISERE
Canton : PONT-DE-
CLAIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. FARLEY Simon, Maire.

Date de la convocation : le 24 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (16)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme GLÉNAT Anne, 1^{ère} adjointe, M. PICHON Cyrille, 2^{ème} adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint, Mme FERRARA Sandrine, 5^{ème} adjointe, Mme BRULEY Audrey, Mme REVOL Estelle, M. GANDAIS Cédric, Mme DZAMOZAKIS Michèle, Mme VEDELAGO Chrystelle, Mme BENELLE Annie, M. LEQUIN-SOUCHON Laurent, M. SOUCHON Rémy, M. LUCIDARME Patrice, M. NIGRA Daniel.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (2)

M. REBIFFÉ Guillaume a donné pouvoir à M. GANDAIS Cédric.

Mme LELONG Isabelle a donné pouvoir à Mme DZAMOZAKIS Michèle.

Absents : (1)

M. SCUDELER Aurélien

Secrétaire de séance : Mme Anne GLÉNAT

DÉLIBÉRATION N° 619-2025 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} adjointe, qui explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster le budget 2025 dans le cadre d'une décision modificative n° 1 (DM1).

En effet, il s'avère nécessaire de procéder à des augmentations et à des diminutions de crédits au sein des sections de fonctionnement et d'investissement.

Outre la nécessité de rééquilibrer des comptes après le pointage du budget réalisé au mois d'octobre dernier et au regard des projections d'ici la fin de l'année (dépenses et recettes inférieures ou supérieures aux prévisions initiales), ces évolutions s'expliquent par :

✓ Pour la section de fonctionnement :

• L'intégration de recettes supplémentaires pour un montant total de 110 950 €, et principalement :

- la vente de bois sur parcelles communales : 23 311 €,

- un reversement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 38 629 €,

- un versement par la CAF au titre des accueils périscolaires et de la CTG (Convention Territoriale Globale) : 6 086 €,

- des remboursements de salaires d'agents en arrêt maladie par la Sécurité Sociale ou l'assurance de la commune : 25 631 €,
- des loyers à encaisser : 7 500 €.

- La prise en compte de dépenses supplémentaires pour un montant total de 110 950 €, et principalement :

- un virement à la section d'investissement pour financer des frais supplémentaires pour la réhabilitation de la salle polyvalente l'Ardente et pour l'équilibre de la section d'investissement : 93 000 €
- une facture d'eau importante suite à une fuite sur un bassin à Prélénfrey : 1 800 €,
- la location d'un tractopelle pour la réfection de chemins communaux : 1904 €,
- des coupes d'arbres et le débroussaillage de chemins communaux suite à des intempéries : 2 960 €.

✓ Pour la section d'investissement :

- L'ajustement des recettes pour un montant total de 104 840,88 €, et principalement :

- la réduction de l'emprunt d'équilibre de 73 884,36 € à 0 €,
- un virement de la section de fonctionnement : 93 000 €,
- une subvention complémentaire du Département pour la réhabilitation de la salle polyvalente : 56 765 €
- une subvention complémentaire de Territoire d'Énergie Isère (TE38) pour la réhabilitation de la salle polyvalente : 23 367 €

- La prise en compte de dépenses supplémentaires pour un montant total de 104 840,88 €, et principalement :

- des frais supplémentaires pour la salle polyvalente dont le mobilier et l'écran : 87 000 €,
- des planches de rives pour plusieurs bâtiments communaux : 16 603 €.

Elle précise que les propositions détaillées sont présentées dans le tableau joint en annexe et identifiées dans la colonne « Propositions » dans ce document.

En synthèse, les modifications proposées dans le cadre de cette DM1 sont les suivantes :

Les dépenses et recettes du budget 2025 vont passer de :

- 2 153 561 € à 2 264 511 € pour la section de fonctionnement, soit une hausse des crédits de 110 950,00 € ;
- 1 367 322 € à 1 472 162,88 € pour la section d'investissement soit une hausse des crédits de 104 840,88 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour :

- Adopte la décision modificative n° 1 du budget communal 2025 telle que présentée ci-dessus et selon le tableau détaillé joint en annexe ;
- Autorise M. le Maire à procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

*Certifie le caractère exécutoire de l'acte
compte tenu de son dépôt en Préfecture
et de sa publication le :*

Signature du secrétaire de séance



*Extrait certifié conforme
Le Gua, le 02 décembre 2025
Simon FARLEY
Maire de LE GUA*

